

Le rôle des acteurs du dispositif ULIS

L'enseignant-coordonnateur

- Enseigner en regroupement ou dans les classes
- Coordonner : relais entre les différents partenaires
- Personne ressource auprès de l'équipe (adaptations, compensations pour les élèves à Besoins Educatifs Particuliers)



L'AESH (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap)

- Accompagner les élèves en cours et sur le dispositif → faire le lien
- Aider les élèves à se repérer dans l'espace et les tâches quotidiennes (collège, classe, affaires, récréation, service de demi-pension...)
- Prendre des notes
- S'assurer de la bonne compréhension des élèves → réexpliquer, reformuler
- Participer aux rencontres (bilans, réunions familles, ESS...)

L'élève

- A les mêmes droits et devoirs qu'un autre collégien
- A une classe de référence
- Suit des enseignements avec les aménagements et adaptations nécessaires
- Bénéficie du dispositif ULIS en tant que de besoin
- A un emploi du temps adapté et personnalisé



L'enseignant-référent

- Assurer la mise en œuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Aider et conseiller les familles
- Réunir et animer l'ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation)
- Assurer le lien entre les différents partenaires